

Fiche technique

L'AIDE A DOMICILE

Qu'est ce que l'aide à domicile ?

L'aide à domicile favorise le maintien à domicile des personnes âgées dans leur logement et les aide dans les actes de la vie quotidienne

Quel est le public visé ?

- Personnes âgées éprouvant des difficultés pour entretenir leur logement et effectuer les actes quotidiens de la vie (déplacement, préparation des repas...).

Quels sont les objectifs ?

- Préserver l'autonomie et aider la personne au quotidien
- Maintenir le lien social

Quelles sont les aides au financement ?

Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle, sous conditions de ressources, par les diverses caisses de retraites ou le Conseil Départemental dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

Quels sont les modes d'intervention ?

- *Mode prestataire* : la structure d'aide à domicile emploie des salariés qu'elle met à disposition du particulier qui rétribue le service en fonction des aides accordées.
 - *Mode mandataire* : la structure d'aide à domicile propose des candidats et assure pour le particulier, alors employeur, les formalités administratives et les déclarations sociales et fiscales liées à l'emploi.
 - *Gré à gré* : le particulier fait travailler directement un salarié et devient son employeur. Il se charge alors de toutes les formalités administratives.
-

L'équipe du Pôle infos seniors du Pays de Martigues se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

**POLE INFOS SENIORS
DU PAYS DE MARTIGUES**

Boulevard Paul Eluard – Canto Perdrix-Est
13500 Martigues

04 42 41 18 47

clicgeronto@cias.paysdemartigues.fr